

ENFANTS D'AUJOURD'HUI DIVERSITÉ DES CONTEXTES PLURALITÉ DES PARCOURS

*Colloque international de Dakar
(Sénégal, 10-13 décembre 2002)*



Numéro 11

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF

La délinquance juvénile à Cotonou

Micheline AGOLI-AGBO

CEFORD/UNB, Cotonou, Bénin

Introduction

Il est certain que la délinquance juvénile représente à l'heure actuelle un des problèmes les plus angoissants pour nos sociétés. Vol, violences, violation des règlements, vandalisme, drogue, etc. sont là les multiples visages de ce phénomène qui, en Afrique, prend une connotation particulière eu égard aux difficultés économiques et au manque de repères auquel sont confrontés les jeunes.

Qu'ils soient jeunes diplômés, jeunes apprentis ou jeunes ruraux déracinés, ils vivent mal les déstructurations socio-politiques et économiques que connaît l'Afrique : exode rural, urbanisation incontrôlée, déperdition scolaire, chômage, faiblesse des revenus, dégradation du processus de socialisation (critères d'autorité, règles familiales), sont autant de situations qui constituent un terrain éminemment favorable à l'éclosion et au développement des situations conflictuelles ou criminogènes (Brillon, 1973).

Abandonnés par leurs familles et sans soutien de la société, les jeunes défavorisés « ... glissent subrepticement de l'inadaptation à la pré-délinquance, et de la délinquance de subsistance aux activités criminelles proprement dites » (Hochet, 1992).

Mais que retenir de ce thème aux multiples facettes ?

Définition de la délinquance

La délinquance est malaisée à définir, et la définition a varié au cours du temps, avec des nuances selon qu'elle émane des sociologues, des psychologues ou des criminologues. Pour les sociologues, la délinquance devrait être considérée soit « comme la violation des normes de conduite en usage » (Sellin, 1938), soit comme une conduite qui entre en conflit ou en désaccord avec les intérêts prioritaires de la communauté, (Robinson, 1972, cité par Frechette et Leblanc, 1987). Les psychologues, privilégiant la personne plutôt que le comportement, axent leurs réflexions sur la « condition délinquante » et reconnaissent qu'il existe chez les individus délinquants des « traits endopsychiques qui fondent l'entrée dans la conduite délinquante ».

Pour les criminologues qui se placent à l'intersection du droit pénal et des sciences sociales, le délinquant serait « l'auteur de tout acte prévu et puni par la loi et qui peut faire l'objet de poursuite de ce chef » (Daloz, 1988).

Mais on ne peut, sur un sujet aussi délicat, se borner à définir de façon rigide la délinquance, trop de questions resteraient en suspens. Quelles lois doivent être violées pour qu'il y ait délinquance ? La perpétuation de l'acte est-elle un critère suffisant pour que l'on parle de délinquance ? La délinquance doit-elle être vue comme une conduite ou un genre de vie. Autant de thèmes assez bien débattus dans les milieux scientifiques pour que nous revenions là-dessus. Ceci, pour confirmer simplement que la délinquance est une construction sociale qu'il serait difficile d'enfermer dans une définition universellement admise. Mais comme nous aurons recours dans ce travail à des données statistiques précises et fondées sur le critère juridique, nous adopterons la définition légale du terme, c'est-à-dire celle qui est conçue à partir des lois et règlements. Malgré son caractère artificiel, elle offre la possibilité de bien délimiter le champ d'étude et présente des avantages certains pour la démarche scientifique.

Il ne sera donc question dans cet article que de la délinquance qui arrive jusqu'au niveau d'une juridiction même si cela ne doit pas occulter le fait que cette définition ne rend pas compte du phénomène dans toutes ses dimensions sociales. Nous ne perdons pas de vue qu'une part seulement des activités délictueuses fait l'objet d'une telle intervention.

Cadre d'étude

À Cotonou, capitale économique du Bénin, les taux de chômage ont connu une progression inquiétante surtout au niveau des demandeurs du premier emploi, accentuant les tensions, déjà très vives, sur le marché du travail. Le résultat de cette paupérisation progressive des couches urbaines les plus défavorisées est que celles qui sont les plus vulnérables se marginalisent. À ceux là, il faut ajouter un nombre croissant de jeunes fuyant les campagnes où l'accès à la terre devient de plus en plus incertain sinon impossible et pour qui l'exode rural constitue la seule issue possible.

Mais que peut encore offrir cette ville au bord de l'asphyxie à ces jeunes avec une crise économique qui se perpétue, crise aggravée par les contraintes de programmes d'ajustement structurel dont les coûts sociaux, on le sait bien, sont insupportables pour la majorité de la population ? C'est à Cotonou en effet, ville où les activités économiques sont le plus développées, que les effets de la paupérisation sont le plus ressentis. Elle y a même engendré une sorte d'anomie sociale beaucoup plus préjudiciable aux jeunes. L'anomie sociale ici est comprise comme « un état de dérèglement affectant un groupe social soumis à une trop brusque transformation ».

De plus, la modicité des moyens publics empêche l'État de garantir les besoins essentiels (soins de santé, logement, éducation, emploi, revenu minimum). La traditionnelle solidarité africaine est aussi en crise. Nombre de parents, par incapacité, ont dû démissionner face à leurs responsabilités, livrant les enfants à la rue : activités économiques précaires, salaires modiques contre de longues journées de travail qui éloignent les parents du foyer ; tout ceci au détriment de l'éducation dont ont besoin les enfants et les jeunes. Ceux-ci, victimes de la démission parentale, transitent par la rue avant de se retrouver dans les prisons.

1. Objectifs et méthodologie

1.1 Objectifs

L'étude veut mesurer l'ampleur de la délinquance juvénile à Cotonou de 1996 à 2001 ; mettre en évidence les dysfonctionnements socio-culturels qui ont conduit à la délinquance ; et de donner la parole aux jeunes pour qu'ils rendent compte de leur malaise.

1.2 Source et qualité des données

L'essentiel des matériaux utilisés dans ce travail a été obtenu par :

- le recueil des statistiques du greffe de la prison civile de Cotonou : observation des registres d'entrée et de sortie de 1996 à 2001.
- l'application d'un questionnaire directif sur 300 détenus de droit commun. Le questionnaire devait permettre de saisir les caractéristiques démographiques et socio-économiques des délinquants condamnés âgés de 13 à 24 ans. Les prévenus en étaient donc exclus pour ne pas biaiser le résultat en raison de la présomption d'innocence qui les protège.
- des entretiens biographiques avec une cinquantaine de condamnés. Ces entretiens devaient permettre de reconstituer les situations perturbantes qui ont conduit à la délinquance, c'est-à-dire de tracer la trajectoire personnelle des délinquants interviewés.

Échantillonnage

L'échantillonnage est basé sur un choix raisonné dont les critères sont : vivre à Cotonou depuis 6 mois au moins avant l'incarcération ; être âgé de 13 à 24 ans (nous avons délibérément étendu l'âge à 24 ans pour mieux cerner les difficultés du passage à l'âge adulte et mieux coller à notre problématique), avoir déjà été condamné une ou plusieurs fois par le tribunal correctionnel ou une cour d'assise et être actuellement incarcéré à la prison civile de Cotonou. Ces critères appliqués à la population carcérale résidente nous ont permis de retenir la taille de l'échantillon fixée à 300 en fonction de nos besoins d'analyse. Pour l'entretien biographique, nous avons fait un tirage au 5ème pour retenir environ 60 des 300 détenus.

Qualité des données

Généralement, on fait remarquer que les statistiques judiciaires ne présentent pas toujours les garanties de sincérité et de sérieux auxquelles on est en droit de s'attendre. Certains auteurs affirment même « qu'on ne peut en tirer aucune donnée utilisable étant donné que le contrôle de leur enregistrement est inefficace sinon inexistant ».

Nous avons en effet relevé quelques incohérences entre les registres de pointage des entrées et sorties et ceux réservés aux prévenus et aux condamnés à telle enseigne que nous n'arrivons jamais au chiffre global après décompte. Les conditions et les méthodes de travail très archaïques auxquelles sont soumis ceux qui sont chargés de l'enregistrement des données peuvent expliquer cette incohérence. Par exemple, un prisonnier évadé et retrouvé est remis en prison même si la durée légale de sa détention est venue à expiration sans qu'aucune mention ne soit faite dans les registres. Un individu ayant été incarcéré auparavant dans une autre prison que celle de Cotonou peut être à nouveau incarcéré dans la capitale comme délinquant primaire ou récidiviste sur simple déclaration de sa part. Une telle pratique compromet la fiabilité des données enregistrées. Ces difficultés ne sont pas du reste propres aux statistiques judiciaires béninoises. Houchon écrivait, depuis 1962, que « les statistiques relatives aux crimes et aux criminels sont réputées par d'aucun les moins fidèles et les plus difficiles à manier de toutes les statistiques ».

2. Ampleur et variations de la délinquance des jeunes à Cotonou

Prévu pour 400 places au départ, la prison de Cotonou abritait 1787 détenus dont une soixantaine de femmes en Octobre 2001, soit un taux d'occupation de plus de 400%. La compilation des statistiques courantes de 1996 à 2001 nous permet d'avoir les chiffres contenus dans le tableau suivant.

TABLEAU 1 : RÉPARTITION ANNUELLE DES DÉLINQUANTS INCARCÉRÉS À COTONOU DE 1996 À 2001

Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Total	1445	1540	1484	1577	1662	1787
13 – 24 ans	462	477	490	504	498	536
Femmes	54	57	61	59	65	62
Source : élaboré à partir des statistiques du greffe de la prison civile de Cotonou						

2.1 Ampleur de la délinquance des jeunes à Cotonou

Avant toute chose, il convient de préciser que la majorité pénale au Bénin est de 18 ans , autrement dit, nul ne peut être incarcéré avant cet âge. Cependant les mineurs à partir de 13 ans peuvent se retrouver en prison s'ils sont impliqués dans une activité criminelle au sens juridique du terme ou s'ils récidivent. C'est ainsi qu'en 2001, au moment de l'enquête, nous avons dénombré :

- 15 jeunes de 16 ans poursuivis pour association de malfaiteurs, tentative d'évasion et vol ;
- 8 enfants de 15 ans poursuivis pour vols, coups et blessures volontaires ;
- 5 enfants de 14 ans arrêtés pour coups et blessures et association de malfaiteurs ;
- 1 enfant de 13 ans et 1 autre de 11 ans détenus pour fait de vols, le premier pour des sommes dont lui même ignore le montant.

Ceci dit, en raison de la prescription, la plupart des mineurs poursuivis, sont rarement condamnés, la procédure étant parfois très longue. Cette pratique permet à la plupart des mineurs inculpés d'échapper aux sanctions pénales.

Parmi les personnes mises en cause par les services judiciaires comme auteurs de crimes ou délits en 2001, les moins de 25 ans (13-19 ans et 20-24 ans) représentaient près de 30%. Autrement dit, un délit sur trois est commis par un jeune. Ces taux ont évolué en dents de scie pendant la période d'étude : en 1998 ils étaient 33% ; en 1999 de 32% et en 2000 de 30,1%. On est donc loin de l'explosion évoquée par certains. L'âge moyen, quant à lui est passé de 22 ans en 1996 à 20 ans en 2001.

Il y a donc au fil du temps un rajeunissement du calendrier, le mode est donc passé de 23 ans en 1996 à 21 ans en 2001. Ce qui montre clairement qu'il y a une entrée plus précoce dans la conduite délinquante bien qu'une partie importante de l'activité délictueuse des adolescents soit traitée dans un cadre extra pénal.

Les filles de la tranche d'âge considérée ne représentent que 8%. S'adonnent-elles moins aux activités délictueuses ? À ce propos, toutes les observations se rejoignent. La criminalité légale masculine dépasse en tout lieu et en tout temps celle de la femme. À Cotonou, les garçons commettent 10 fois plus d'actes délictueux que les filles. Cet écart est valable pour l'ensemble des actes délictueux tant au niveau de l'ampleur que de la gravité. Ici aussi on remarque au fil du temps des femmes de plus en plus jeunes. Mais leur petit nombre ne nous permet pas d'en faire un groupe à part.

Dans l'ensemble la criminalité des jeunes est plus précoce, mais elle semble évoluer, aux dires des acteurs, vers plus de violence. Ainsi en 1996, les jeunes commettaient surtout de petits larcins ; en 2001, ils participent aux actes criminels proprement dits (vols avec effraction, avec mort d'hommes ou des escroqueries portant sur des sommes importantes, attaques à mains armées) et reçoivent de ce fait des peines plus lourdes, ce qui alimente un réel sentiment d'insécurité dans la capitale.

La précocité et la gravité des actes délictueux sont des signes très inquiétants car il a été constaté que les récidivistes et les multirécidivistes ont commencé leur carrière délinquante dès leur jeune âge.

2.2 Variation de la délinquance

Quel que soit l'angle envisagé, le vol sous toutes ses formes demeure l'activité de prédilection des jeunes au point de représenter 82% comme le montre le tableau 2.

Dans les condamnations, on constate qu'une place importante est tenue par les délits contre les biens individuels ou sociaux. Par rapport à cet état de chose, on peut légitimement se poser la question de savoir si la délinquance des jeunes est surtout provoquée par la pauvreté du milieu familial. Question difficile d'autant plus qu'on ignore dans quelle mesure ces vols étaient le résultat du désir de combler un manque.

Même si les infractions traditionnelles comme le vol demeurent l'activité de prédilection des délinquants, les techniques deviennent de plus en plus violentes.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES DÉLITS SELON LEUR NATURE

Infraction	%	Infraction	%
Vols, dont : vol et tentative de vol	48%	Infraction contre les personnes	8%
Vol et recel	20%	Voies de fait, coups et blessures	1%
Vol en bandes	8%	Homicide involontaire, meurtre	1%
Vol à la tire et à l'étalage	5%	Drogue (possession ou consommation)	1%
Achats d'objets volés	2%	Divers	1%
Faux et usage de faux, escroquerie	3%		
Source : Élaboré à partir des statistiques du greffe de la prison civile de Cotonou.			

S'agissant de la nature de l'infraction commise selon l'âge, il a été constaté que même si le jeune continue de violer les normes en commettant des infractions contre les biens, il change de cible. Il passe des vols d'argent (13-19 ans) aux vols d'engins à deux roues ou à des objets de plus de valeurs : bijoux et biens d'équipement (20-24 ans).

Si l'on teste les différences entre les groupes d'âges, on trouve qu'elles sont significatives. Ainsi, les plus jeunes sont surtout attirés par le vol d'argent : 70% des vols entre 15-19 ans, (chi carré = 33,1 avec $p = 0,01$). Bien que les 20-24 ans ne dédaignent pas l'argent, ils sont beaucoup plus attirés vers les objets de luxe et autres biens d'équipement en vue de les revendre : les chiffres passent de 15% à 60%.

Il semble donc que le vol du numéraire chez les plus jeunes correspond à une possibilité immédiate d'utilisation alors que les plus âgés sont mieux organisés pour la revente. Certains recoupements aussi permettent de penser que le vol d'argent correspond le plus souvent au début de l'entrée dans la conduite délinquante.

Les voies de fait, les coups et blessures volontaires, et les violences enregistrés ont le plus souvent pour mobile des malentendus autour de l'argent. Généralement, ses infractions sont le fait des 13-19 ans qui s'adonnent aux jeux de carte et à divers paris avec mise. Non seulement ceux-ci sont prohibés par la loi, mais il arrive aux jeunes d'en venir facilement aux mains lorsque surgit un problème anodin mais qui doit leur faire perdre la mise. L'expérience a montré aussi que c'est dans les milieux de jeu que les drogues locales circulent et que les jeunes font de l'auto-initiation. Dans ces conditions, l'effet de la drogue fait souvent basculer les petits tiraillements en des bagarres bien rangées dont l'issue peut être dramatique. Certains délinquants exercent aussi la violence pour intimider leur victime. Dans les braquages, on déplore à la fois des infractions contre les biens et contre les personnes.

Par rapport au niveau d'instruction, bien des auteurs ont admis que l'analphabétisme favorise l'adoption de la conduite délinquante, et Victor Hugo assurait « qu'ouvrir une école équivalait à fermer une prison. ». Mais Szabo D., dans son ouvrage « Crimes et villes » n'a pu mettre en évidence une corrélation sensible entre l'instruction et la délinquance. Nos constats vont dans le même sens. À Cotonou, le taux de scolarisation des enquêtés est passé de 69% en 1996 à 72% en 2000. Ce taux est même plus élevé que la moyenne régionale (70%). Même si ce taux semble a priori acceptable, la durée moyenne de scolarisation demeure faible et diminue sensiblement selon l'âge. Les déperditions sont nombreuses, surtout au niveau au primaire : 114 ont commencé le cycle primaire, et seuls 26 l'ont achevé, soit un taux d'abandon de près de 77%.

On peut à la limite retenir l'instruction comme cause d'inadaptation sociale qui, jointe à d'autres causes, favoriserait l'adoption de comportements délictueux.

Par rapport au milieu socioéconomiques, les enfants des ouvriers, artisans et manœuvres sont sur-représentés. Ce qui laisse supposer qu'ils seraient plus délinquants que leurs

congénères. Pourtant aucune donnée ne nous permet d'affirmer que le métier du père qui détermine quelque peu la classe sociale du jeune est un facteur opérant. 5% des mis en cause ont déclaré que leur père était au chômage au moment des faits. La plupart étaient sortis du système scolaire et 31% étaient en apprentissage. Parmi ceux-ci 85 % ont été appréhendés au cours de la dernière année de formation. Le milieu d'apprentissage est-il en soit criminogène ? À notre avis, cela laisse plutôt entrevoir un problème d'inadaptation au milieu et pose à la fois celui de l'intégration positive au marché du travail, mais il est aussi probable que les jeunes aient reporté à plus tard l'entrée dans les activités délictueuses.

3. Les facteurs de risque

L'un des objectifs assignés à cette étude était de vérifier si le dysfonctionnement des facteurs de changement social est de nature à favoriser l'adoption de comportements délictueux.

Nous ne retiendrons ici que les facteurs tels que mobilité géographique et difficultés économiques ayant entraîné une anomie sociale, facteurs dont le dysfonctionnement détermine, à notre avis, le glissement vers la délinquance. Mais avant nous dirons un mot sur le milieu familial.

3.1 Milieu familial des délinquants

Le milieu familial joue un rôle de premier plan dans la recherche de facteurs déterminant la criminalité. En effet, c'est dans la famille que se forge, dès la prime enfance, la structure de la personnalité de l'individu, et la conscience morale des enfants doit beaucoup à la personnalité des parents. De plus, l'on sait que l'urbanisation et les difficultés économiques modifient considérablement les normes familiales.

De nombreuses recherches ont aussi indexé la structure familiale comme facteur criminogène. Le foyer désuni ou irrégulier serait générateur de troubles quasi irrémédiables pour l'enfant. La structure familiale des délinquants sera de ce fait appréhendée, faute de données plus spécifiques, à travers la situation matrimoniale de leurs parents pour voir le type de foyer dans lequel ils ont vécu.

TABLEAU 3 : RÉPARTITION DES ENQUÊTÉS SELON LA SITUATION MATRIMONIALE DES PARENTS.

Situation matrimoniale	Nombre	Proportion
Vivent ensemble	61	22,5
Logements séparés	26	9,6
Divorcés	56	20,7
Père décédé	73	26,9
Mère décédée	20	7,4
Père et mère décédés	34	12,5
Ne sait pas	1	0,4
Total	271	100

Il ressort que 27% des enquêtés sont orphelins de père, 21% viennent de foyers divorcés ou séparés et 12,5% ont perdu leurs deux parents.

À la question de savoir à quel âge ils ont perdu leur père ou leur mère, les détenus ont répondu de façon si divergente qu'il nous a été impossible d'exploiter la question. Néanmoins, il apparaît que pour les 2/3 des enquêtés, l'âge des parents est indéterminé, que ce soit l'âge actuel ou l'âge auquel il est mort. Pour ceux qui ont pu le déclarer, l'âge moyen des pères est de 48 ans et de 42 ans pour les mères. Ceci dit, on rencontre des parents assez jeunes (32 ans), les écarts sont donc très importants. De ce fait, l'hypothèse selon laquelle les parents des

délinquants sont plus âgés que ceux des non délinquants n'a pu être vérifiée. Quand on regarde du côté de la fratrie, les pères ont en moyenne 11 enfants, et les mères 6,5. La grande dimension de la fratrie est une piste d'explication possible puisqu'elle entraînerait les enfants - les plus jeunes surtout - à des pratiques répréhensibles, faute d'éducation appropriée. Ces chiffres sont cependant conformes à ceux obtenus par F. Donadjè au cours de son enquête sur la fécondité masculine à Cotonou ; on ne peut donc la retenir comme cause principale, en raison des écarts-types qui sont très élevés surtout du côté des hommes (écart-type égal à 7,6). Vingt neuf pour cent des enquêtés sont les aînés de leur père. La tradition indique que c'est un facteur criminogène en raison du poids social qui pèse sur les aînés.

Le type de foyer dans laquelle a vécu le délinquant a souvent été indexé, la plupart de nos enquêtés sont issus d'un foyer polygame.

Cette forme d'union assez répandue en Afrique a souvent été citée à tort ou à raison comme l'une des causes de la délinquance parce qu'elle aboutirait à la dispersion des familles et à l'anéantissement de l'autorité du père sur les enfants. Bien qu'une proportion élevée (70%) d'enquêtés aient vécu dans un foyer polygame, il n'apparaît pas clairement que la polygamie des parents maintienne une corrélation avec la délinquance des enfants, du moins sur le plan statistique.

La polygamie, après prise en compte des autres variables, n'a aucun poids spécifique. Empiriquement, on admettait que cette assertion est basée sur le postulat selon lequel les ménages polygames, avec beaucoup d'enfants pour le père, donc moins de surveillance pour les enfants, constituent des milieux criminogènes. Au Bénin, cette pratique est millénaire et malgré les conséquences parfois désastreuses qu'on lui connaît, il serait illusoire de la retenir comme cause directe de la délinquance. Elle constitue un problème social à part et induit peut être un ensemble de facteurs qui favorisent la délinquance. Nous pensons à la grande dimension des fratries dans un foyer polygame que le père contrôle difficilement à cause de la dureté des temps ; celui-ci, acculé avant tout à lutter pour la subsistance matérielle de sa famille n'exerce plus en temps opportun l'autorité paternelle nécessaire aux adolescents. Certains pères abandonnent aussi le foyer et vont à la recherche de l'affection en dehors du domicile conjugal, craignant de rentrer sans argent et de devoir faire face à la maladie des enfants affamés et d'affronter le visage d'une femme anxieuse.

Tous ces facteurs limitent la capacité des parents à former véritablement la personnalité des enfants aux premières années de leur vie. À cela il faut ajouter parfois la frustration des enfants obligés de vivre dans le dénuement total et même d'abandonner les classes par manque de moyens des parents. Les pistes à privilégier dans le milieu familial pour expliquer, un tant soit peu, la délinquance doivent s'orienter plutôt vers l'instabilité conjugale due surtout à la grande mobilité conjugale des femmes, (divorce et remariage fréquents), à la grande dimension des fratries, aux conflits entre beau-père, marâtre et/ou les autres enfants, et à l'individualisme croissant dans nos centres urbains où les valeurs communautaires de solidarité sont occultées par les contraintes et les difficultés quotidiennes. Il est plausible que la polygamie exacerbe certains de ces problèmes, mais il ne saurait à lui seul expliquer tout le dysfonctionnement familial. Ces idées, à notre avis, restent du domaine des stéréotypes qui ont la vie dure. En somme, la structure familiale n'exerce qu'une influence très secondaire dans la délinquance des jeunes.

3. 2 Mobilité géographique et difficultés économiques

La mobilité géographique est susceptible de provoquer des troubles chez les adolescents et les jeunes adultes quand les conditions d'accueil sont défavorables et les parents mal préparés pour affronter les exigences de la nouvelle situation. Les variables retenues ici permettent juste de savoir si Cotonou est la résidence habituelle des enquêtés, depuis combien de temps ils y vivent et d'où ils sont venus pour s'installer dans la capitale et le motif du déplacement.

Plus de la moitié (53,5%) des enquêtés ne résident pas habituellement à Cotonou. En Afrique, il est généralement avancé que la mobilité sociale dans sa forme d'exode rural (qui concerne la moitié des migrants), incarcérés, serait une cause d'éclatement des valeurs et de déstabilisation des familles. Même si cela a pu être démontré sous d'autres cieux, les indicateurs utilisés ici ne sont pas assez raffinés pour nous permettre de l'infirmier ou de l'attester ; il convient néanmoins de modérer le discours dans le cadre des migrations campagnes-villes, celles - ci répondant bien plus à « une stratégie familiale qu'à des choix individuels ».

La présence de nos enquêtés à Cotonou montre, par ailleurs, qu'ils ne sont pas devenus délinquants du jour au lendemain. Par rapport au lieu de résidence antérieure, on peut retenir deux catégories de délinquants : il y a d'abord les migrants qui deviennent délinquants après une durée de résidence d'au moins 1 an en raison du fait qu'ils ne sont pas arrivés à s'adapter aux dures contraintes socio-économiques de la vie urbaine ; la seconde catégorie est composée des purs produits de la ville. Une des conséquences de cette mobilité géographique est le degré d'activation professionnelle des femmes accompagnée d'une absence quasi-totale d'infrastructures sociales (écoles maternelles, salles de sport, aires de jeux), qui fait que l'éducation des jeunes est laissée au hasard de la rue et des petits copains.

Le travail des mères (sous n'importe quelle forme) est actuellement d'une nécessité absolue pour la survie en ville, mais le prix à payer en terme d'éducation des enfants est souvent très élevé, immense au point de vue social, et revêt entre autre la forme de la délinquance juvénile. Cette pratique de laisser-aller et de manque de surveillance a un caractère général et concerne toutes les couches sociales de la population urbaine, et le rôle qu'elle joue ici est très grand. On doit y prêter une attention particulière. De plus, ces bouleversements surviennent à un moment où les processus d'auto-socialisation entre compagnons de jeux à l'école et dans le quartier sont courants. Le cinéma, la rue, et les maisons de projection anarchique de films vidéo constituent le principal lieu d'initiation des jeunes à la vie sociale.

L'opinion générale va dans le sens d'une relation négative entre le statut économique des parents et la délinquance des jeunes. Nos données n'attestent pas cela. Comme l'ont déjà indiqué Leblanc (1983) et Agoli-Agbo (1996), il n'y a pas d'association statistiquement significative mais des corrélations très faibles (0,10%) entre la délinquance et le statut social. Par conséquent les plus pauvres ne seraient pas nécessairement les plus délinquants. Mais il semble néanmoins que le système judiciaire tend à repérer plus facilement les adolescents de statut social inférieur.

3. 3 Systèmes de valeurs

L'anomie sociale engendrée par la déliquescence économique et évoquée plus haut a ébranlé graduellement l'infrastructure morale de la société dans le domaine de l'honnêteté, de la discipline et de l'amour du travail. Le processus d'accumulation est moins la contre-partie méritée d'un travail bien fait ou le résultat d'activité économique bien gérée mais plutôt le résultat de la corruption et de la fraude fiscale entre autres. L'argent est devenu, à quelque chose près, le seul critère de différenciation sociale. Tous les moyens pour s'en procurer sont bons. Les jeunes observent quotidiennement à la maison, à l'école et dans la ville ce processus d'accumulation malhonnête. Un tel état de chose entraîne des conséquences sérieuses ; peut-être pas toujours sous la forme de la délinquance, mais il fait surgir des modèles de comportement, des modèles d'hommes incapables d'actions désintéressées, sachant passer à coté des lois ou y trouver des brèches. D'abord, il s'agit de petits problèmes anodins de voisinage ou de simple comportement de citoyens (respect du code de la route et/ou des règlements en vigueur), puis de questions plus fondamentales. Le plus souvent, il ne s'agit pas d'enfreindre la loi mais de la contourner. L'instituteur qui n'a pas reçu son salaire depuis trois mois acceptera plus facilement les pots de vins de parents qui ne veulent pas voir redoubler ou

renvoyer leur enfant, ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Il en résulte une baisse constante de l'éthique du travail et une érosion des normes de conduite qui, observées dans la plus tendre enfance, donnera des résultats terrifiants à l'époque de la maturité. « On fera vieux ce qu'on a fait jeune » dit-on. Autrement dit l'absence de modèles moraux dont la jeunesse pourrait s'inspirer exerce une influence considérable sur la délinquance. C'est hélas, le modèle de réussite sociale - modèle fait de tricherie, d'arnaque, et de débrouillardise sur le plan économique - qu'on propose aujourd'hui à la jeunesse. C'est à se demander si la vraie crise n'est pas plus sociale qu'économique, plus insidieuse certes, mais plus dévastatrice. Cette pratique ou mode de vie s'étendra sur toute la jeune génération quelle que soit son appartenance sociale, sa classe ou ses conditions d'existence.

Le chômage croissant dans la capitale qui résulte des modèles économiques inadaptés modifie dans un sens globalement négatif le comportement social des jeunes. On peut observer ces effets à différents niveaux :

- *sur l'attitude face au travail :*

La crise économique et la recherche excessive de profit ont favorisé la prolifération exagérée des officines de travail ou de service (à Cotonou on peut citer les officines de transit, de représentation commerciale, ou de service de nettoyage) dont l'administration contrôle mal ou pas le fonctionnement. Or, c'est là que la plupart des jeunes sans qualification sont contraints de faire leurs premières armes. Ils y sont traités comme de simples outils qu'on prend et qu'on jette selon les besoins. Comment s'étonner qu'ils y récoltent le dégoût du travail ?

- *sur le rythme et les habitudes de travail des jeunes :*

N'étant pas tenu par un horaire de vie professionnelle, les jeunes chômeurs prennent facilement l'habitude de vivre la nuit, ce qui contribue à les marginaliser et à rendre difficiles leur relation avec le monde des adultes notamment quand leurs occupations nocturnes sont bruyantes.

L'excès de temps libre engendre l'ennui qui devient souvent angoisse chez un jeune dont l'univers culturel est faible ou nul et qui est donc sans repères. Cette angoisse mène fréquemment à l'usage de la drogue. Mais la drogue n'étant souvent pas à la portée des chômeurs, la plupart des jeunes qui la rencontrent deviennent des revendeurs (dealers) et se recrutent facilement dans les milieux défavorisés.

Ce sont là des phénomènes réels que nous vivons et qui sont non seulement de mauvaise augure, mais dont l'impact sera difficile sinon impossible à mesurer et la tendance difficile à inverser.

4. Les entretiens : quand les jeunes racontent leurs délits

Les entretiens ont été faits dans l'optique de déceler le dysfonctionnement qu'il y a eu dans le processus de socialisation. Ils ont porté sur l'histoire familiale récente telle que perçue et racontée par les intéressés. Ils ont tourné autour de la vie familiale, le rapport du jeune avec ses parents et son environnement social, sa vie scolaire, son travail, ses loisirs et son engagement dans la vie délinquante.

4.1 Vie scolaire

La carrière scolaire des délinquants est étroitement liée au niveau socio-économique des parents. Nos enquêtés affirment presque tous ne pas aimer l'école et avoir été contraints par leurs parents ou tuteurs à la fréquenter. Ils évoquent tour à tour, la sévérité de l'enseignant, (20%) l'inadaptation aux contraintes scolaires (45%) alors que d'autres activités, jeux et loisirs les attireraient plus. Pour les autres, ce sont les difficultés d'assimiler le programme enseigné qui seraient le mobile de ce dédain pour les études. Leurs résultats sont dans l'ensemble

médiocres. La carrière scolaire n'est pas seulement marquée par l'absence de réussite, l'injustice dont ils disent avoir été victimes les a amenés à faire souvent l'école buissonnière.

La scolarité semble avoir été très perturbée. L'instabilité scolaire s'explique selon les enquêtés eux-mêmes par le manque de ressources des parents qui oblige les enfants à mener plusieurs activités de front : ménages et petits commerces, travaux à l'atelier, etc. Cela se traduit par de gros retards scolaires et la quasi-absence de diplôme devant sanctionner la fin des études. Scolarisés ou pas, la plupart de ces jeunes ont appris ou commencé à apprendre un métier. Ces métiers disent-ils ont été choisis par les parents ou tuteurs, parfois avec des frustrations pour les intéressés. Pour près de la moitié, ils auraient préféré faire autre chose, d'où le peu d'intérêt accordé à cette activité. Ils y réussissent souvent mal aussi.

L'accumulation de ces échecs à l'école et/ou à l'apprentissage a rendu difficile les rapports avec la famille (biologique ou d'adoption).

4.2 Vie familiale

Outre le manque de scolarité et les conditions économiques difficiles, la dislocation des structures parentales a souvent été évoquée par les jeunes.

L'analyse précédente nous a montré que les familles des délinquants étaient pour la plupart désunies ou incomplètes, par suite de décès, de séparation ou de divorce. On constate aussi par ailleurs que les délinquants les plus engagés dans les activités délictueuses (récidive) sont ceux ayant vécu dans un milieu familial où le contrôle parental est quasi inexistant.

La pratique d'enfants confiés doit avoir joué un certain rôle. À ce propos, deux de nos enquêtés racontent : *« je n'ai jamais vu ou connu ma mère, mais il paraît qu'elle vit toujours, cela me bouleverse beaucoup, tout le monde a une mère, moi non, je veux savoir où elle est et partir avec elle aidez-moi »* (Jean 15 ans).

« Depuis que j'ai deux ans, je vis avec mon oncle et sa femme qui me maltraitent beaucoup, mon père et ma mère sont au Gabon, ils n'ont qu'à venir me chercher, je souffre trop » (Issac, 17 ans).

Ces délinquants sont tous deux récidivistes. Leur discours, vrai ou faux, ressemble bien à des milliers d'autres que nous avons entendus. Il nous aide à comprendre comment, à 16 ans, on a déjà fait de la prison deux fois.

Mais il faut souligner que la majorité des détenus ne vivaient plus avec leurs parents au moment de leur incarcération. Nous ne saurions dire, en tout cas avec les données disponibles, si le climat conjugal caractérisé par la mésentente des parents et l'absence répétée du père entraînent une proportion plus élevée de comportements délictueux chez les enfants. Cela n'est pas clairement apparu dans les propos. Ce qui l'est par contre, c'est le malaise des enfants confiés. La plupart affirment ne pas être intégrés dans les familles d'adoption, ne pas être traités comme les enfants de la famille et avoir éprouvé de ce fait un sentiment de rejet. Ce qui expliquerait à leur avis, la fugue pratiquée par ces jeunes et la rencontre avec d'autres garçons vivant dans les mêmes conditions ; rencontres qui se font généralement dans la rue, sur les terrains de quartiers, au jeu de cartes avec mise ou non.

Parmi les raisons qui les ont poussés à commettre de tels actes, les jeunes citent *« le mauvais encadrement familial, la pauvreté ou le rejet des familles d'adoption »*.

Dans leurs discours, ils regrettent ce qui leur arrive *« parce que cela déshonore leur famille »*. Ils avouent être coupables mais pas responsables. Pour les motivations du passage à l'acte, ils citent père môle *« ne pas avoir assez à manger, ne pas avoir où dormir, ou le mauvais traitement »*.

Ceux qui sont à leur première condamnation pensent qu'il est possible de se refaire une vie normale puisqu'ils sont résolus à ne plus recommencer. Quelques-uns des récidivistes se

moquent éperdument de leur avenir. La prison, pour eux, serait formatrice. Ici, ils ont appris à affronter et à vaincre leur peur. Selon leur propre *terme* « *on apprend à être dur, à résister à la faim, aux coups et parfois aux blessures* ». Toute chose dont ils auraient besoin dans leur vie d'homme, pourtant on remarque que les déclarations de certains d'entre eux sont un véritable appel au secours.

Les extraits d'entretien présentés ci-dessus donnent une idée de la façon dont ces jeunes décrivent et ressentent leur mode de vie. Ils sont suffisamment expressifs et significatifs pour se passer de plus amples commentaires.

Conclusion et recommandations

Dans les pays en voie de développement où les conditions économiques sont assez difficiles, une priorité s'impose dans le domaine de l'action sociale. Elle consiste dans l'élaboration d'une politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Mais toute politique qui se veut cohérente et réaliste requiert de façon impérieuse, la recherche de données de base. C'est cette exigence qu'a voulu satisfaire cette étude.

Les chiffres obtenus montrent que la délinquance à Cotonou, par son ampleur, n'a pas encore l'aspect d'un fléau. Les délinquants se présentant dans près de 65% des cas comme des délinquants occasionnels susceptibles d'une véritable réinsertion sociale à peu de frais.

L'inquiétude est pourtant justifiée. Parce que les activités délictueuses des jeunes deviennent non seulement plus précoces mais elles apparaissent aussi plus violentes, notamment dans la tranche des 20-24 ans et alimentent de ce fait un réel sentiment d'insécurité.

L'anomie sociale engendrée par la crise socio-économique a révélé au grand jour la désarticulation des valeurs fondamentales qui régissent le fonctionnement de la société, des familles et de l'école.

Aucune corrélation significative n'a pu être retenue entre la structure familiale et la délinquance. Contrairement aux spéculations, ce ne sont pas les seuls produits de l'exode rural, mais pour près de la moitié, de purs citoyens qui s'adonnent aux activités délictueuses. Bien que les difficultés économiques se soient fortement accentuées, la misère ne ressort pas comme cause essentielle. Pour qu'elle soit déterminante, celle-ci doit avoir entraîné une crise de la cellule familiale urbaine et crée une anomie sociale au sein du groupe primaire de socialisation.

La fréquence et la nature des actes délictueux à Cotonou tendent à montrer qu'il y a une relation, sinon de cause à effet, du moins dépendance entre la délinquance et le processus de transformation sociale.

C'est pourquoi, nous osons suggérer certaines recommandations. Elles ne sont pas spécifiquement orientées vers la résolution du problème étudié, compte tenu de sa multidimensionnalité, mais elles participent à une amélioration de la situation sociale dont le dysfonctionnement perturbe l'insertion sociale des jeunes.

Bien qu'aucune corrélation n'ait été identifiée entre la délinquance et la scolarisation, on constate néanmoins la présence massive des « déchets scolaires » dans la population cible. L'État se doit de rendre l'école non seulement obligatoire mais aussi de créer des centres d'apprentissage où la formation est surveillée pour ceux qui en sortent précocement. Nous l'avons vu aussi, les orphelins de père sont fortement représentés et l'absence de la mère au foyer est durement ressentie par les enfants. Une action en vue de relever les conditions de vie pour les chefs-ménages agirait dans le sens d'un meilleur encadrement des enfants par les parents eux-mêmes. Le chômage urbain, le surpeuplement, l'insuffisance des infrastructures sociales et de logement sont autant de paramètres qui déterminent le bien être social.

En dernier ressort, l'État doit assurer une répartition équitable du revenu. Les modèles économiques qui, pour rétablir les équilibres macro-économiques, érodent les rémunérations

réelles et excluent la majorité de la population de la jouissance des acquis sociaux, doivent être revus et corrigés.

Pour être efficace, ces actions doivent s'appuyer sur une meilleure adaptation des familles aux changements en cours. Punir doit permettre aussi d'éduquer. Or, il semble que cette double approche est loin d'être une réalité au Bénin où le garçon récidiviste de 17 ans est perçu comme irrécupérable. Il faut à tout prix limiter pour eux, faute de pouvoir l'éviter, cette école à double fond qu'est la prison. Agir autrement, c'est faire porter sur les seules épaules des adolescents, le poids des démissions parentales et des défaillances sociétales.

BIBLIOGRAPHIE

- AGOLI-AGBO, M., 1996, *Pour une approche socio-économique de la délinquance à Cotonou*. Rapport d'étude N° 24, UEPA, Dakar.
- BRILLON, Y., 1973, *Évolution de la criminalité en Côte d'Ivoire*, Institut de Criminologie, Abidjan, 50 p.
- DONADJÉ, F. *Nuptialité et Fécondité des hommes au sud du Bénin*. Ed. Académia, Louvain-la-Neuve, 1992, P.85.
- FRECHETTE, M. LEBLANC, M., 1987 *Délinquances et délinquants*. Gaétan Morin éd., Montréal, 384 p.
- GÉRARD, C. et al., 1993, *L'ajustement structurel et les hommes : le cas du Bénin*, in *Afrique contemporaine*, nE 167, 3ème trimestre, p. 18-26.
- GRAPIN, *L'anthropologie criminelle*, Collection « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France, Paris, 1973, 89 p.
- HOCHET, P., 1992, *Inadaptation et délinquance juvénile en Haute volta*, in *les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire*, L'Harmattan, 125 p.
- HOUCHON, G., 1962, *Le traitement des données quantitatives en méthodologie criminologique*, extrait de la revue de droit pénal et de criminologie, février 1962, p. 19-30.
- KIBULA, E.P., 1979, *La délinquance dans les pays Africains*, Revue internationale de politique criminelle, nE 35, 1979.
- LE BRIS, E., 1990, *Crise urbaine et effets urbains de la crise. Le cas de l'Afrique*, in *Espace et société*, l'harmattan, Paris, 246 p.
- LEBLANC, M., 1985, *L'école, un mécanisme amplificateur de la délinquance des adolescents*, in CRESPO, M., Lessard C., *Éducation en milieu urbain*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 208 p.
- PETER, M., 1986, *De la détention à la réinsertion sociale : cas de la prison civile de Cotonou*. Mémoire de maîtrise en sociologie FLASH/UNB Cotonou 1986.
- SZABO, D., 1960. *Crimes et villes*, éd. Cujas, Paris, p. 89.
- TOTO, J.P., 1992 *les enfants de la rue à Brazzaville : éducation, famille et stratégie de survie*, in éducation, changements démographiques et développement. IV^{es} journées de l'ORSTOM, ORSTOM, Paris. p 86-101.
- UNICEF-BENIN *Les enfants en circonstance difficile au Bénin*. Rapport d'étude, Cotonou, Novembre 1990